

1- Généralités

Les conditions générales régissent les relations entre l'entreprise et le client, prévalant sur tout autre document, sauf conventions particulières acceptées par l'entreprise.

2- Devis

Établissement du devis : Tout projet de prestation fait l'objet d'un devis détaillé, gratuit et sans engagement, établi par l'Entreprise sur la base des informations fournies par le Client. Le devis est valable pendant une durée de 1 à 3 mois, selon modalités spécifiques, à compter de sa date d'émission.

3- Commandes – Acceptation

Acceptation du devis et commande : La commande est ferme et définitive dès la signature du devis par le Client, précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord", et du versement de l'acompte convenu. L'obligation de l'entreprise entre en vigueur qu'à la date de réception dudit versement.

Modification des travaux : Toute modification des travaux initialement prévus, à la demande du Client, fera l'objet d'un avenant au devis initial ou d'un nouveau devis. Ces modifications pourront entraîner un ajustement du prix et des délais.

4- Le délai de rétractation

Le client dispose d'un droit de rétractation qui vous permet de revenir sur votre engagement dans un délai de 14 jours à compter du lendemain de la signature du devis. Ce délai est compté en jours calendaires. En cas de rétractation, le client doit informer l'entreprise par lettre recommandée avec accusé de réception datée et signée.

5- Prix et validité de l'offre

Sauf stipulations particulières, le règlement des factures est effectué par virement ou par chèque à l'ordre de l'entreprise, net et sans escompte, selon les modalités suivantes :

- 40% à la commande
- Solde à la réception des travaux pour un particulier
- Échéance de règlement à 30 jours pour les entreprises à compter de la date d'émission de la facture.

Les devis sont valables de 1 à 3 mois, selon modalités spécifiques, à compter de la date d'émission dudit devis.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012 - 1115 du 02/10/2012). L'entreprise se réserve le droit de suspendre ou de ne pas mettre en service les travaux en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues.

6- Réalisation des prestations et délais

Délais d'exécution : L'Entreprise s'engage à respecter les délais d'exécution indiqués sur le devis, dans la mesure du possible. Les délais sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de l'Entreprise en cas de dépassement dû à des circonstances imprévues ou à des cas de force majeure (intempéries, retards de livraison des fournisseurs, etc.). L'entreprise se réserve le droit de pouvoir décaler l'intervention sur simple appel téléphonique, en cas de difficultés avérées, à honorer convenablement son travail et proposer une autre date, sans remise financière pour le client.

Accès au site : Le Client s'engage à assurer un accès facile et sécurisé au site d'intervention pour permettre la bonne exécution des travaux. Tout temps d'attente ou de déplacement supplémentaire dû à un défaut d'accès sera facturé en supplément.

Les interventions sont programmées en fonction des critères suivants :

- Réception du devis daté, signé, « bon pour accord » et de tout autre document demandé par l'entreprise,
- Réception de la totalité du montant de l'acompte,
- Retour positif de tout organisme intervenant externe à l'entreprise (primes CEE, MPR, Mairies ou autres),
- Réception de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de l'opération.

7- Réception des travaux

La réception des travaux sera effectuée contradictoirement avec le Client à l'achèvement des prestations. Un procès-verbal de réception sera établi, listant les éventuelles réserves émises par le Client. Les réserves devront être motivées et concerner des défauts ou non-conformités des travaux.

L'Entreprise s'engage à lever les réserves dans les meilleurs délais.

8- Transfert de propriété

Le transfert de propriété des produits, au profit de l'acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelque soit la date de livraison desdits produits. L'entreprise garantit les produits au titres des vices apparents, à condition qu'une réclamation lui ait été transmise par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception du chantier.

9- Garanties, responsabilité

Conformément à la législation en vigueur, nos prestations bénéficient d'une garantie décennale pour les ouvrages de plomberie et de chauffage qui le nécessitent, ainsi que de la garantie de parfait achèvement et de la garantie biennale pour les éléments d'équipement dissociables. Cependant la garantie biennale ne couvre pas une mauvaise utilisation de l'équipement ou un défaut d'entretien. L'usure normale des équipements n'est pas couverte. Notre responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de notre part.

10- Litiges

Règlement amiable : En cas de litige, le Client et l'Entreprise s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. * Pour les Clients consommateurs, il est possible de recourir à un médiateur de la consommation dont les coordonnées seront communiquées par l'Entreprise.

Droit applicable et juridiction compétente : Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes CGV, à défaut de résolution amiable, sera porté devant les tribunaux compétents.

- Pour les Clients professionnels, le Tribunal de commerce de VERSAILLES sera seul compétent.
- Pour les Clients consommateurs, les règles de compétence légales s'appliqueront.

11- Confidentialité et propriété intellectuelle

Les informations qui se trouvent dans le présent devis et dans tous documents émis par l'entreprise sont strictement confidentiels, qu'ils soient acceptés ou non par le client. Toute communication à un tiers, même partielle, des données techniques et commerciales qu'ils contiennent est strictement interdite sans l'accord préalable écrit de l'entreprise.

Les informations contenues dans le présent devis et dans tous documents émis par l'entreprise sont sa propriété exclusive.